LE NUMÉRO : 25 CENTIMES

--LA PLUS FORTE--
VENTE DE LA RÉGION
LILLE. 185, Rue de Paris
PARIS. 43, Bd Haussmann

JOURNAL D'INFORMATION

L'Égalité de Roubaix — Tourcoing

MERCREDI 24 DECEMBRE 1930

BUREAUX
ROUBAIX Teleph 9-51
45, rue de la Gare, 45
TOURCOING Teleph 9-85
3, rue Fidele Lehoucq

Directeur : Eug GUILLAUME

NOS ENQUÊTES ÉCONOMIQUES

LE BILAN DE LA CRISE MONDIALE EN 1930

CE SONT LES ÉTATS-UNIS QUI ONT ÉTÉ LES PLUS ATTEINTS

L'année 1930 qui s'achève a été marquée par une crise économique mondiale sans précédent.

Aux années de prospérité, d'affaires faciles qui ont suivi la guerre a succédé, un immense désarroi, dont les funestes conséquences, se sont manifestées dans toutes les branches de l'activité des grands pays producteurs.

Crises commerciales et industrielles, krachs financiers retentissants, chômage en croissance, réduction des échanges intérieurs et extérieurs, diminution de la consommation, amoncellement continu des stocks, déficits des budgets nationaux, tels sont les grands mots synonymes de misère qui, dans le courant de l'année, et plus particulièrement encore, ces derniers mois, ont été le plus souvent prononcés pour caractériser la situation chaotique dans laquelle se débattaient la plupart des nations. 16 millions de chômeurs !...

C'est le nombre effarant de sans travail, qu'on compte en cette fin d'année dans le monde entier. Ce chiffre à lui seul, ne suffit-il pas à montrer l'étendue du malaise qui s'est abattu sur l'humanité.

Constatation rassurante heureusement. C'est jusqu'à présent notre beau pays de France qui est resté le plus épargné.

Quoi qu'il en soit un coup d'œil s'impose sur la situation économique, dans les deux continents. Qu'elles ont été les répercussions de la crise mondiale dans les principaux pays d'Europe et d'Amérique ? C'est ce que nous allons exposer.

La crise financière aux Etats-Unis

Fait curieux, c'est aux Etats-Unis, à New-York, métropole de la Grande République de la prospérité, qu'est née la crise qui effecte actuellement l'économie mondiale.

Le 24 octobre 1929, la crise éclatait, soudaine, imprévue, à la Bourse provoquant la surprise sur toutes les places bancaires de la vieille Europe. En Amérique, ce fut la panique. Avec la débâcle financière de Wall-Street commençaient les difficultés.

L'année 1930 ne devait pas améliorer les choses. Au printemps, on nota une sensible reprise, mais elle ne fut qu'artificielle, parce que prématurée. Le faux départ ne fit qu'aggraver la situation en créant une nouvelle rupture d'équilibre sur le marché. Une nouvelle vague de baisse déferla.

Résultat : Au 15 décembre dernier, l'indice pour 50 valeurs industrielles était tombé à Wall Street à 138.45 contre 1[illegible] au jour précédent, le 13 novembre 1929, séance où le fond de la baisse avait été touché.

L'indice pour 20 railroads avait fléchi à 80.22. Il s'était arrêté à 114.05 le 13 novembre 1929. Wall Street était donc sensiblement au-dessous des plus bas cours de 1929 et rien ne faisait prévoir une reprise prochaine.

La crise bancaire suivit. Au 15 décembre dernier, sur les quelque 25.000 banques que comptent les Etats-Unis, plus de 800 avaient été déclarées en faillite. La Banque of the United States, qui avait fermé ses guichets, était la plus grande maison qui se fut effondrée, au cours de la longue histoire de la finance américaine. Depuis lors, les faillites continuent et se multiplient, provoquant ruines et suicides. Les déposants assiègent les banques pour retirer leurs dépôts. Malgré les importants projets de lois bancaires que va discuter le Congrès, rien ne parle en faveur d'une amélioration de la situation.

Crise commerciale et industrielle

La crise financière, qu'accentua encore l'abaissement des prix des matières premières, entraina, conséquence logique, la crise industrielle et commerciale.

D'après le rapport récemment publié du Secrétaire d'Etat au Commerce, durant l'année fiscale de juin 1929-30, les exportations ont atteint un total de 4.681 millions de dollars, soit une diminution de 12.6 % sur l'année précédente. Quant aux importations, elles ont été de 3.849 millions de dollars, soit une moins-value de 10.3 %.

En raison de la baisse des prix, les achats de l'Asie, notamment, ont diminué de 10 %.

Autres exemples significatifs :

Durant les 4 premiers mois de 1930, les exportations américaines ressortent à 3.568 millions de dollars contre 4.814 pour la même période de l'an dernier. Les importations se chiffrent à 2.853 millions au lieu de 4.089 millions en 1929.

L'industrie automobile a été particulièrement atteinte.

La valeur des exportations de véhicules automobiles a diminué en 1930 de plus de 1/3. Le groupe Ford, notamment, n'aurait sorti que 1 million 1/2 de voitures contre 2 millions en 1929.

Parmi les principaux articles d'importation les baisses les plus caractéristiques comme valeur ont porté sur le café, le caoutchouc et le sucre qui ont subi des chutes sensibles de prix. Le caoutchouc et le sucre ont marqué également une diminution dans la quantité importée.

En résumé, les affaires avec tous les grands centres commerciaux du monde ont diminué de valeur dans les deux directions, achats et ventes.

Les variations du commerce extérieur en 1930 par rapport à 1929 font ressortir pour les Etats-Unis 22.5 % en moins.

Ce simple chiffre résumant l'activité économique d'une année se passe de commentaires.

Plus de 5 millions de chômeurs

Le ralentissement des transection a entrainé outre-Atlantique l'inévitable, une sérieuse crise de chômage.

Le nombre des chômeurs est maintenant évalué au Etats-Unis à plus de 5 millions, bien qu'il soit impossible de donner des chiffres exacts, car il n'existe pas encore de statistiques officielles.

D'après la statistique publiée par l'« American Federation of Labour », la C. G. T. américaine, plus de 500.000 membres des organisations affiliées d'autre part, ne travaillent plus que 3 jours par semaine.

Le Gouvernement fédéral, les gouvernements des Etats et des grandes entreprises privées ont entamé, de commun effort, une lutte de grand style contre la crise économique et le chômage. Pour pallier au fléau, des compagnies ferroviaires commencent la construction de milliers de wagons, les chantiers navals vont construire pour 50 millions de dollars de navires marchands. Les gouvernements de plusieurs Etats ont décidé la construction d'hôpitaux, d'hôtels des postes, de barrages hydrauliques, etc...

L'investissement d'une somme de **900 millions de dollars** (près de 25 milliards de nos francs) est prévu pour venir en aide aux sans travail.

Dernier exemple enfin de l'acuité de la crise : la Commission d'immigration de la Chambre des représentants vient d'approuver la suspension de toute immigration aux Etats-Unis pendant une période de deux années. Les seules exceptions faites seront en faveur des parents de personnes résidant déjà outre-Atlantique et qui seront admises jusqu'à concurrence de la moitié du pourcentage d'immigration existant jusqu'ici.

Après la période de prospérité inouïe qu'a traversée la grande République, l'économie est maintenant à l'ordre du jour aux Etats-Unis. On s'efforce de réduire ses dépenses. L'ère du luxe a pris fin à New-York avec une rapidité surprenante, au point que le ralentissement des affaires menace quantité de théâtres, de cinémas et d'établissements de plaisir, si en vogue pourtant là-bas.

Une année mauvaise a suffi pour mettre la fière et hautaine Amérique en présence de problèmes non moins redoutables que ceux qu'a à résoudre la vieille Europe. **M. P.**

LE MINISTERE EST AU COMPLET

Le portefeuille des Pensions a été confié à M. Dormann

MM. BRÉANT, CHARLOT, STERN et TRICARD-GRAVERON ont été nommés respectivement sous-secrétaires d'Etat de l'Intérieur, de l'Agriculture, de la Marine de guerre et de l'Education Physique

Les ministres se sont réunis hier matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Doumergue.

M. Dormann, député de Seine-et-Oise, à qui, ainsi qu'on le prévoyait, a été confié le ministère des Pensions, assistait au Conseil; auquel tous les ministres étaient présents.

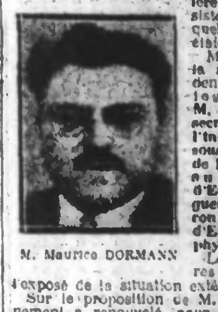
M. Maurice DORMANN

M. Steeg a soumis à la signature du président de la République les nominations de **M. Bréant, au sous-secrétariat d'Etat de l'Intérieur ; Charlot, au sous-secrétariat d'Etat de l'Agriculture ; Stern, au sous-secrétariat d'Etat de la Marine de guerre ; Tricart-Graveron, au sous-secrétariat d'Etat de l'Education physique.**

Le ministre des Affaires étrangères a fait l'exposé de la situation extérieure.

Sur la proposition de M. Briand, le Gouvernement a renouvelé, pour une période de six ans, le mandat de M. Gabriel Hanotaux à la Commission permanente de La Haye.

Rétablissement de la commission de Revision du Code pénal

Sur la proposition de M. Henry Chéron, garde des Sceaux, le Conseil a décidé le rétablissement de la Commission de révision du Code pénal.

M. Ernest BRÉANT

M. Etienne CHARLOT

M. Jacques-Léon STERN

M. TRICARD-GRAVERON

Cette commission aura la composition suivante : Président, M. Paul Matter, procureur général près la Cour de Cassation ; membres : M. Le Marc-Hadour, conseiller à la Cour de Cassation ; M. Bouchardon, conseiller à la Cour de Cassation ; M. le directeur des Affaires criminelles et de l'Administration pénitentiaire au ministère de la Justice ; M. Lagarde, avocat général près la Cour d'Appel de Paris ; M. Hugueney, professeur à la Faculté de Droit de Paris ; M. Roux, professeur à la Faculté de Droit de Strasbourg ; M. Hannotin, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation ; M. Géraud, avocat près la Cour d'Appel de Paris, ancien membre du Conseil de l'Ordre.

Sur la proposition de M. Georges Leygues, le Conseil a décidé de conférer la croix de la Légion d'honneur au bataillon de sapeurs-pompiers de la ville de Lyon, qui a fait preuve du plus grand courage et qui a été cruellement éprouvé au cours de la récente catastrophe de Fourvière.

M. Thomé, nommé directeur de la Sûreté générale

Le ministre de l'Intérieur a soumis à la signature du président de la République un décret nommant **M. G. Thomé, actuellement préfet de la Gironde, directeur de la Sûreté générale,** en remplacement de M. Paul Roquère, conseiller d'Etat hors cadre, remis à la disposition du garde des Sceaux, ministre de la Justice, conformément à l'article 9 de la loi du 1er mars 1923.

M. Thomé est chargé également des fonctions de secrétaire général du ministère de l'Intérieur.

M. Georges Thomé est né le 30 mars 1876, à Paris. Licencié ès-lettres, ancien élève de l'école des Hautes Etudes, il fut nommé le 2 novembre 1902, chef adjoint, puis chef de cabinet des préfets de la Marne et des Basses-Pyrénées ; le 1er décembre 1905, sous-préfet de Paimbœuf ; le 14 décembre 1907, secrétaire général de troisième classe de l'Orne non appelé ; **le 18 décembre 1907, secrétaire général de troisième classe du Pas-de-Calais** ; le 20 octobre 1911, sous-préfet de Bayeux ; le 12 janvier 1914, sous-préfet d'Avranches ; le 15 juillet 1914, secrétaire général du Loiret ; le 7 octobre 1914, appelé sous les drapeaux ; le 17 février 1918, sous-préfet de Dreux, maintenu sous les drapeaux ; le 4 mai 1918, sous-préfet de Briey, maintenu sous les drapeaux ; le 28 mars 1919, sous-préfet de Saintes ; le 17 mai 1921, préfet de la Corse ; le 7 juillet 1921, préfet du Lot-et-Garonne ; le 5 octobre 1928, préfet de la Gironde ; le 28 mai 1929, préfet de la Gironde hors classe.

M. Thomé est officier de la Légion d'honneur.

L'outillage national

Les ministres des Finances et de l'Economie nationale ont entretenu le Conseil du projet de loi sur l'outillage national. Ils ont indiqué qu'une réunion avait eu lieu entre les divers ministres intéressés. Une mise au point du projet a été faite. Elle tient compte des décisions déjà prises par la Chambre et des nécessités de la Trésorerie. Dès la rentrée du Parlement, le Gouvernement, qui avait accepté la suspension de la discussion, à la demande de la Commission des finances et devant la nécessité d'un nouvel aménagement du projet, demandera que la discussion soit reprise et terminée dans le plus bref délai possible.

La protection du lin et du chanvre

Le ministre de l'Economie nationale et le ministre de l'Agriculture ont entretenu le Conseil de la question de la culture du lin. **Une réunion des représentants des principaux intéressés cultivateurs, industriels, a été décidée pour le 27 décembre. Des mesures immédiates seront prises en vue de porter remède à la situation, dont souffrent les producteurs français. Il en sera de même pour la culture du chanvre.**

Le ministre des Affaires étrangères, le ministre de l'Economie nationale et le ministre de l'Agriculture ont mis le Conseil au courant des négociations engagées avec divers pays, pour améliorer la situation des produits agricoles et industriels français. Le prochain Conseil des ministres aura lieu mardi prochain, à l'Elysée.

M. Bréant a pris possession de son poste

M. Bréant, le nouveau sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'Intérieur, s'est rendu, hier après-midi, place Beauvau, où il a pris possession des différents services du sous-secrétariat d'Etat.

Demande d'interpellation

Le docteur Basset, député de Limoges, a fait connaître son intention d'interpeller à la rentrée, sur la formation secondaire du gouvernement.

M. CHAVIN NOMMÉ DIRECTEUR DU CABINET DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

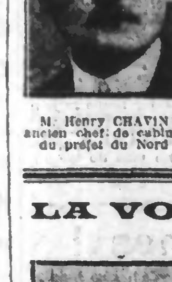
M. Henry CHAVIN
ancien chef de cabinet du préfet du Nord

M. Georges Leygues, ministre de l'Intérieur, a constitué comme suit son Cabinet :

Directeur du Cabinet : **M. Henry Chavin, ancien chef de cabinet du Préfet du Nord, sous-préfet de 1re classe** ; Chef du secrétariat particulier : M. Lucien Deshales, ingénieur des directions de travaux au Ministère de la Marine ; Chefs-adjoints du Cabinet : M. Maurice Breton, inspecteur général-adjoint des services administratifs du Ministère de l'Intérieur ; M. Jacques Moureau, rédacteur principal de 1re classe au Ministère de l'Intérieur.

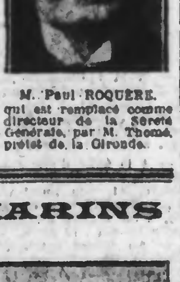
M. Paul ROQUÈRE
qui est remplacé comme directeur de la Sûreté Générale, par M. Thomé, préfet de la Gironde.

LES PERCEURS DE COFFRES-FORTS

NOTRE ENQUÊTE MONTRE QUE DEUX BANDES INSAISISSABLES SÉVISSENT DANS NOTRE RÉGION

Dans les régions de Valenciennes, de Béthune, de Lens, de Douai et de Lille, une ou plusieurs bandes d'habiles perceurs de coffres-forts sèment la terreur depuis plusieurs années chez les commerçants, dans les maisons et dans les usines dont les coffres-forts sont particulièrement nantis d'abondantes valeurs.

Ces méfaits, qui paraissaient avoir cessé dans la région lilloise, ont recommencé et, dans les pays miniers du Nord et du Pas-de-Calais ils continuent à être assez régulièrement visités par « les chevaliers de la pince-monseigneur ».

D'autre part, si l'action de la 2e Brigade mobile de Lille s'est efficacement exercée à Valenciennes, les cambriolages de cet ordre, commis à Lille, dans la banlieue et à Douai, sont demeurés impunis.

Il nous a paru nécessaire d'ouvrir une enquête à ce sujet tant pour limiter les effets de ce que d'aucuns ont une tendance à appeler « un scandale », que pour essayer de déterminer les caractères distinctifs de ces cambriolages et que pour faire, sinon la part des responsabilités, du moins la part des choses.

LE BILAN DES CAMBRIOLAGES DE COFFRES-FORTS A LILLE

Le 3 avril 1929, un ou plusieurs individus s'introduisaient chez Mme Valentine Lestienne, commerçante, 6, rue Neuve, ouvraient le coffre-fort et volaient 400 francs. La méthode utilisée fut simple, le coffre étant fermé en simple tour. Les recherches effectuées étaut demeurées sans résultats, l'affaire est classée.

Le 19 mai 1929, une bande pénétra dans les appartements de M. Lammelin, 133, rue de Paris et après avoir fracturé deux portes, s'empara d'une somme de 25.000 francs contenue dans le coffre-fort qui fut ouvert aussi simplement que précédemment.

La Sûreté commença ses recherches et aboutit à l'arrestation des voleurs : Dufau Louis, Coltier Marius et Bruyère François que le tribunal correctionnel de Lille condamna à la relégation le 4 octobre 1929.

Le 18 mai 1929 le coffre-fort de M. Catteau Albert, négociant en fruits, demeurant 9, rue des Primeurs, fut éventré de la manière suivante : une ouverture fut faite au burin et la pince fit le reste. Le montant du vol fut de 850 francs. Recherches infructueuses. Affaire classée.

Le 9 novembre 1929, le bureau de M. Henri Therry, 176, rue de l'Arbrisseau reçut la visite des fameux « perceurs » qui ont, pour ce faire, cassé un carreau, ouvert une fenêtre, enlevé deux vis au centre de la porte du coffre-fort, ont introduit dans les deux trous les tiges d'un « pont » ont ouvert le meuble et ont volé une grande quantité de titres d'ailleurs impossibles à négocier.

Le 26 juin 1930 ce fut le tour de la Société Générale d'Electricité sise 86, rue de Marquillies. Là, la bande se paya d'audace. Elle transporta le coffre-fort dans la cour, fit deux trous avec une chignolle et utilisa le système précité, dit « pont ». Le vol fut de 17.000 fr. L'enquête suit son cours mais sans résultats jusqu'à présent.

Le 10 juillet 1930, la bande escalada le mur du dépôt de M. Jacques Cambelle, négociant en métaux, 5, rue de Cambrai et avec une chignolle prise dans la maison même le coffre-fort fut attaqué. Surpris en plein travail de destruction les cambrioleurs prirent la fuite. Affaire classée.

Le 25 juillet 1930 autre tentative à l'usine Lefebvre, 4, rue du Faubourg-de-Douai. Deux portes défoncées et dérangés par le gardien de nuit les malfaiteurs s'esquivèrent.

Le 3 octobre 1930 eut lieu le dernier exploit de la bande, si bande il y a. C'était à la Compagnie auxiliaire d'électricité. Escalade du mur, bris de carreaux, ouverture du coffre par le système classique du « pont » et vol inutile de 70.000 francs de titres naturellement frappés aussitôt d'opposition. L'enquête continue....

Le 13 décembre eut lieu le dernier cambriolage, lequel présente ceci de particulier c'est que le coffre-fort des établissements Degryse résista...

Enfin, dans la nuit de dimanche à lundi, ces « indésirables » percèrent le coffre-fort de M. Deschamps en Petit-Ronchin et pour s'approprier son contenu ils employaient le classique système du « pont ».

Il résulte de ces faits que la méthode préconisée, étant toujours la même, il ne puisse s'agir que d'une même bande ou des succédanés d'une bande.

Sont-ce des Lillois, des Polonais, des Belges ? Habitent-ils Lille ou les environs ou leur quartier général est-il loin de notre ville ?

Il devenait pour nous indispensable de consulter les chefs des services compétents chargés des recherches et notre première visite fut pour M. Coissard, commissaire central à Lille, anciennement chef de la Sûreté.

CE QUE NOUS DIT M. COISSARD COMMISSAIRE CENTRAL

Nous glissons insidieusement notre question.

— A Lille, les cambriolages de coffres-forts n'ont pas été tellement nombreux ! Nous avons arrêté la bande Dufau et puis aussi Simon Martin et Cie. Mais je vous accorde que Martin constitue un cas spécial.

— Et les autres?

— Les autres ! Les autres ! Nous avons identifié le chef. Il s'agit de Polonais qui se tenaient à Douai, qui venaient par le train la nuit et s'en retournaient le matin. Une dame anonyme a dénoncé la maîtresse du chef de bande, lequel a aussitôt pris la fuite. Depuis cette époque, les perceurs de coffres-forts ont espacé leurs visites.

M. COISSARD
Commissaire central de Lille

— Faut-il en déduire ?...

— Qu'ils ne se renouvelleront plus ? Certes non ! Nous n'y pouvons rien, si comme naguère et comme maintenant ils recommencent leurs méfaits. La bande s'est sans doute reconstituée.

— Employez-vous des mesures préventives ?

— Sans cesse. Les vols ont lieu d'habitude dans les nuits des vendredi à samedi où les coffres contiennent souvent l'argent nécessaire à la paye du lendemain. Ces nuits-là, la brigade du chenil et les agents cyclistes exercent une surveillance spéciale. Au surplus une ronde est faite en voiture par une dizaine d'agents de sûreté, de 11 h. à 5 h. du matin. Tous les gens rencontrés cette nuit-là aux alentours des firmes sont interpellés. Il ne faut pas exagérer. Le seul vol important commis à Lille dans ces conditions, depuis deux ans, était celui qui le fut au préjudice de M. Lamelin, nous avons abouti à l'arrestation des coupables. Les autres ne concernent, pour la plupart, que des titres non négociables.

Allez, Lille n'a pas à craindre d'être mis en « coupe réglée » car nous veillons !

CE QUE NOUS DIT M. UCCIANI CHEF DE LA BRIGADE MOBILE

M. Ucciani, commissaire divisionnaire, chef de la 2e Brigade Mobile de Lille est un modeste qui n'affectionne pas les interviews et son visage où la mâle énergie le dispute à la bonhommie la plus souriante a pris pour me recevoir une physionomie ambiguë où se cache un peu de méfiance.

— De quoi s'agit-il ?

— La B. M. a-t-elle été commise pour rechercher les perceurs de coffres-forts de Lille.

— Non. Nous ne nous sommes occupés que de celui de Thumeries, parce que c'était la bande à Jagiello qui avait opéré.

M. UCCIANI
Chef de la 2me Brigade mobile

— Avez-vous l'impression que la bande de Lille et celle des pays miniers est la même ?

— Elle ne peut pas être la même. Dans le bassin minier c'est le système de la cisaille et ce sont des Polonais : à Lille et à Douai c'est le système du pont, ce sont des Belges.

Nous n'avons aucune raison d'instrumenter à Lille où il y a une police de sûreté. Nous avons un effectif d'élite, c'est entendu, mais restreint qui travaille dans trois départements. Nous intervenons principalement dans les villes où il n'y a pas de police de sûreté. A Valenciennes nous avons arrêté toute la bande Jagiello, receleurs compris. Mais la menace se tourne du côté du Pas-de-Calais où depuis le 20 octobre six cambriolages de coffres-forts ont été commis. Mes inspecteurs veillent...

CE QUE NOUS DIT M. THERMES JUGE D'INSTRUCTION

M. Thermes, doyen des juges d'instruction, qui a ouvert les informations relatives à tous les méfaits de ce genre commis à Lille et en banlieue nous a déclaré :

— Je pense comme M. Coissard que la fuite du Polonais de Douai est corrollaire à la tranquillité dont jouit notre ville sous le rapport des cambriolages de coffres-forts et je crois que si on n'a pas été plus heureux dans les recherches de tous les coupables c'est parce que municipale, la police de sûreté cesse d'être opérante en franchissant les portes de Lille. Il est évident que c'est en dehors de Lille qu'il fallait chercher et que dans ces conditions elle ne peut être tenue responsable.

SECURITE ?

Sécurité ? Oui. On n'empêchera jamais les crimes et les vols. On en diminuera le nombre et c'est à quoi s'appliquent sans répit, avec intelligence et avec dévouement tous les services de police de Lille.

Leur tâche sera d'autant plus ardue que ces exploits singuliers s'étendent dans toute la région et après notre enquête à Lille nous ferons connaître prochainement jusqu'à quel point leurs méfaits ont été multipliés et fructueux dans les régions minières du Pas-de-Calais et de Valenciennes.

Quant à nous, nous avons acquis une certitude : la bande qui sévit à Lille est indépendante de celle qui répand la terreur dans le lointain voisinage.

FRED

LES SCANDALES POLITICO - FINANCIERS

LA CONFRONTATION DE MM. R. PÉRET ET RENÉ BESNARD N'A PU AVOIR LIEU

MM. Jacques DUBOIN, de BONNEFON-CRAPONNE, et Gaston VIDAL ont été entendus par la commission d'enquête

M. Gaston VIDAL

La Commission d'enquête a poursuivi, mardi matin, ses travaux. Elle devait entendre, contradictoirement, M. Raoul Péret et M. René Besnard. Mais l'ancien garde des sceaux étant souffrant, ne pourra, suivant la prescription médicale être entendu que vendredi.

« On a arraché la signature de M. Raoul Péret »

Le premier témoin dont on a recueilli la déposition a été M. Jacques Duboin, qui devint sous-secrétaire d'Etat aux Finances, le 14 juin 1926, c'est-à-dire le lendemain du jour où fut signé l'arrêté d'introduction de la Snia Viscosa. M. Duboin a rapporté que M. Moret lui annonça **qu'on avait arraché la signature de M. Raoul Péret et qu'après avoir pris connaissance du dossier il avait hésité à notifier l'introduction au Syndicat des agents de change. Il fut assailli, alors, par de nombreux coups de téléphone, notamment de MM. Gaston Vidal et Albert Favre, pour hâter la notification.**

M. Caillaux, ministre des Finances, consulté par lui, invoqua la solidarité ministérielle qui le liait à la décision de son prédécesseur.

Des textes défavorables qu'il faudrait retrouver

M. Bonnefon-Craponne qui était, en 1926, attaché commercial à l'ambassade de France à Rome, a été ensuite entendu. Il a d'abord indiqué qu'il avait adressé aux trois ministères intéressés, celui des Affaires étrangères, celui du Commerce et celui des Finances, des copies de son rapport du 10 juin, après en avoir parlé avec l'embassadeur. Il a confirmé que les copies avaient été expédiées par la poste, sauf celle envoyée au ministère des Affaires étrangères, qui partit par la valise diplomatique.

Le témoin a révélé que le ministre du Commerce avait, en outre, reçu des copies de son rapport défavorable du 5 juillet, copies qui ne figurent pas au dossier de la S.N.I.A. Viscosa, tel qu'il a été conseillé au ministère du Commerce et dont, par conséquent, M. Tardieu n'a pu prendre connaissance le 14 novembre, lors de son exposé à la tribune de la Chambre.

M. G. Vidal a déclaré avoir agi dans son propre intérêt

Enfin, la commission a entendu M. Gaston Vidal, qui fut le démarcheur de la banque Oustric, pour l'introduction de la S.N.I.A. Viscosa.

(LIRE LA SUITE EN QUATRIEME PAGE)

LA VOIX DES SOUS-MARINS

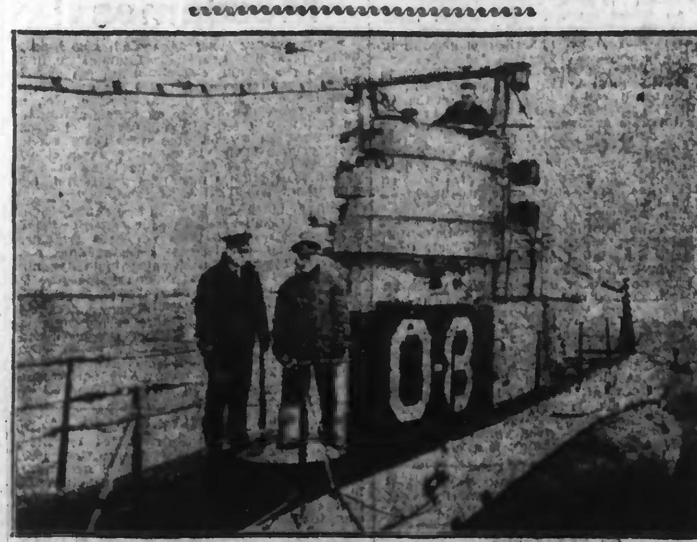

Pour la première fois dans les annales de la T.S.F., des milliers d'auditeurs par l'intermédiaire de la « National Broadcasting Co » (station radiotéléphonique des Etats-Unis) ont écouté la voix des sous-marins. Le speaker du « USS 0-8 », en effet, tandis que le submersible s'enfonçait dans les flots transmit ses impressions de descente au sein des eaux et s'entretint avec James Wellington, speaker du sous-marin « 0-4 », resté à la surface. Ce dernier, à son tour, transmit aux auditeurs lointains, toutes les phases de la submersion. On voit ici le « 0-8 » et ses officiers. (W.W.Ph.).

Le numéro spécial du Réveil Illustré EST PARU

IL PUBLIE :

Deux nouveaux passionnants romans: **LE FAUTEUIL HANTÉ**, par le Maître du Mystère, Gaston LEROUX et **LA PUPILLE DE M. DE BREHANT**, par Louis DERTHAL. — Un magnifique Roman-Cinéma : **CAIN**, réalisé par le célèbre metteur en scène Léon **Poirier** — La Science et les Savants au secours de la Police. — **La Lettre de Noël**, conte de G. LENOTRE. — Noël Parisien. — La Vie du Cinéma : **Quelques Noëls de Stars**. — La Magie des Ondes : On parle trop ! — La Romantisme et le Théâtre du Répertoire. — Les Bonnes pages du R. I. — Récréations Familiales. — **Au Coin du Feu !** — Le Courrier des Lectrices. — **Une Enquête sur la jalousie.** — Les coulisses d'un grand Musée, etc., etc.

— **VOIR EGALEMENT** ses photos régionales et d'actualité sur : Baisers de Noël. — **Mlle DUNKERQUE.** — **LILLE** par temps de neige. — La Mode. — Sports d'hiver. — L'un des plus fameux Stradivarius du Monde. — Conseils humoristiques de Savoir-Vivre. — Noël enfantin à la Préfecture du **Nord**. — Une Noce originale à **RŒULX**, etc.

Le numéro de 20 pages : 0 fr. 35

Le demander à tous nos vendeurs et dépositaires

L'ÉTRANGLEUR

Voici devant la Cour d'Assises de la Seine, qui l'a condamné à la peine de mort, l'ouvrier Charles Bornais, qui, en mars dernier, à Puteaux, étrangla sa femme et son enfant. (H. Manuel).